

BUREAU

Séance du 13 juin 2022

Délibération BU_20220613_006

Convention de formation "Formation d'intégration de sapeur-pompier professionnel"

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompier professionnelles et volontaires ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 portant délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de formation entre le CNFPT, le SDIS 18 et le SDIS 36 ;

DECIDE :

Article unique. La convention de formation, ci-annexée, entre le CNFPT, le SDIS 18 et le SDIS 36 pour l'organisation de formation d'intégration de sapeur-pompier professionnel est approuvée et Monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à la signer.

Marc FLEURET